

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024

**Date de convocation**

12 mars 2024

**Date de publication**

26 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux-mille-vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Bailleau-Armenonville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MEYER, Président.

**Étaient présents pour les communes**

AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN	M ROBIN Frédéric, titulaire
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Mme CHATENET Christine, titulaire M MEYER Emmanuel, titulaire
CHAMPSERU	M BUISSON Pascal, titulaire
ECROSNES	Mme POUCHAUDON Katherine, titulaire M POUILLY Xavier, titulaire
GALLARDON	Mme BROSSAIS Nathalie, titulaire Mme GLAVIER Vanessa, titulaire
GAS	Mme FERRU Nathalie, titulaire Mme TRICAUD Nathalie, titulaire
HOUX	Mme TALON Anna-Maria, titulaire Mme BERNARD Evelyne, suppléante
YERMENONVILLE	M DESTOUCHES Xavier, titulaire Mme GILLE Martine, titulaire
YMERAY	M GRIMAUULT Guillaume, titulaire Mme PITON Muguette, titulaire

**Excusés représentés**

Mme DAUZATS Cécile, commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien, donne pouvoir à M ROBIN Frédéric

M ROSSIGNOL Sylvain, commune de Champseru, donne pouvoir à M MEYER Emmanuel

**A été nommé secrétaire de séance**

M DESTOUCHES Xavier

Nombre de délégués		
En exercice : 18	Votants : 16	Voix : 18

*La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Syndical sont valables.*

## 1. Approbation du précédent procès-verbal

M MEYER demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil syndical du 23 février 2024.

Aucun délégué ne se manifestant, M MEYER propose de passer au vote.

### Le conseil syndical, après en avoir délibéré

<b>APPROUVE</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------	------------------	-------------------	-----------------------

**Le procès-verbal de la séance du 23 février 2024.**

## 2. Rapport d'orientation budgétaire

M MEYER rappelle aux délégués du SIVOS que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3.500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L2312-1 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus de la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Comme son nom l'indique, il doit permettre d'orienter l'action de la collectivité.

Conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil syndical prenant acte du débat.

M MEYER présente le rapport d'orientation budgétaire (annexe 1).

**Présentation des recettes de fonctionnement du syndicat** avec une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 0,24% et plus particulièrement une augmentation des dotations et participations de 0,64%, ce qui montre l'effort consenti pour limiter l'augmentation de la participation des communes.

M ROBIN demande à quoi correspondent les produits des services.

M MEYER lui explique qu'il s'agit des recettes de la restauration, des transports scolaires et de la refacturation aux collectivités dans le cadre de mises à disposition de locaux ou de personnel.

M ROBIN souhaite connaître le détail des produits exceptionnels perçus en 2023.

M MEYER lui répond que ce sont pour environ 24 000 € divers remboursements exceptionnels comme les remboursements de kilomètres non parcourus ou encore les remboursements de trop-perçus par certains fournisseurs d'énergie. Les 38 000 € restants correspondent à ce qu'on appelait « l'amortisseur inflation » à savoir la dotation « filet de sécurité » versée en 2023 par la préfecture aux collectivités pour les accompagner face à la hausse des dépenses liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice.

M BUISSON évoque la prolongation de l'amortisseur électricité en 2024.

M MEYER répond qu'effectivement ce dispositif est reconduit mais qu'il s'agit d'autre chose. L'amortisseur électricité consiste en des remises appliquées directement sur les factures (dépenses), tandis que l'amortisseur inflation consistait en une dotation unique (recettes).



## **Présentation des dépenses de fonctionnement du syndicat.**

Les dépenses prévisionnelles de gestion s'élèvent à 947 400 €.

M ROBIN demande des précisions quant à l'augmentation du chapitre 011 (charges générales) qui selon lui est bien au-delà de l'inflation.

M MEYER répond que le syndicat se base sur les éléments qui lui sont fournis par les différents partenaires pour estimer les montants prévisionnels que ce soit pour l'alimentation, les transports, les fluides, etc. Il n'y a pas de réelle surestimation des dépenses prévisionnelles.

M BUISSON demande quelle est la température dans les classes.

M MEYER explique que la température dans les classe est réglée à 19°C depuis les recommandations gouvernementales et que cela se passe bien.

M ROBIN estime que ce chapitre est exagéré car il y a eu beaucoup de travaux d'isolation dans les écoles.

M MEYER répond qu'en termes d'isolation, seule la maternelle de Pont est terminée, la maternelle de Gallardon est en cours, et les travaux dans les autres établissements n'ont pas encore été effectués. Il ajoute que dans le contexte d'augmentation du coût de l'énergie, l'économie engendrée par les travaux d'isolation et de passage des sites en éclairage led a pour le moment surtout permis de limiter l'impact de cette augmentation. Ce ne sont pas les coûts qu'il faut comparer mais la consommation en kwh.

Les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à 1 582 000 € en 2024, soit une augmentation de 6,52 % par rapport au réalisé 2023. M MEYER explique qu'il a fallu prendre en compte la revalorisation indiciaire, d'où cette augmentation. Il ajoute qu'un réel travail de réorganisation et d'optimisation est effectué par les services, permettant une économie d'heures de travail et donc de coût de personnel.

La part des dépenses de fonctionnement rigides diminue chaque année.

M MEYER présente la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que leur évolution et leur structure. Le total 2024 des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 585 197 €, soit une augmentation de 13,5 %. Il rappelle que l'on compare ici un prévisionnel (2024) à un réalisé (2023). Il précise en outre que le changement de nomenclature comptable (de la M14 à la M57) a fait bouger certaines lignes comptables avec des créations et suppressions d'articles.

## **Explication des chiffres de la collectivité concernant l'évolution de l'encours de dette, de la capacité de désendettement ainsi que des niveaux d'épargne.**

### **Présentation des dépenses d'investissement.**

#### **Exposé des besoins et modes de financement des dépenses d'investissement.**

M ROBIN demande si une subvention du département est prévue.

M MEYER lui répond que oui, uniquement sur les travaux dans les écoles. Il ajoute à titre d'information que désormais il n'y a plus possibilité de subventionner plusieurs dossiers par le biais de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), un seul est retenu, le SIVOS demande donc cette subvention pour le dossier au coût le plus important. Concernant le FDI (fonds départemental d'investissement), M MEYER rappelle que le SIVOS est sur deux cantons – Auneau et Epernon (maternelle de Gas et restaurant de Houx) – et que le SIVOS a toujours eu des subventions pour les écoles, que ce soit FDI ou DETR.



M MEYER demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques ou questions sur le rapport d'orientation budgétaire.

Mme BROSSAIS demande à lire l'analyse financière du rapport effectuée par la commune de Gallardon et précise qu'elle souhaite qu'elle soit reprise dans le procès-verbal du conseil syndical :

« Le rapport d'orientation budgétaire qui nous est soumis nous interpelle et nous fait nous poser beaucoup de questions notamment par rapport à un souhait de maîtrise budgétaire qui ne nous apparaît pas suffisant. On sait que c'est compliqué mais là, au vu des chiffres du prévisionnel, ça ne nous apparaît pas encore suffisamment maîtrisé. Sur la forme on a beaucoup d'informations sur la conjoncture internationale, nationale, ça on le sait c'est la loi il doit y avoir cette partie-là. Mais quand on regarde on n'a pas beaucoup de détails sur la partie qui nous concerne vraiment à savoir le syndicat. Il y a une page sur l'économie mondiale, deux sur l'économie française, il en va de même sur la loi de finances 2024. Et nous les membres du conseil, on a beaucoup d'informations générales mais on n'a pas les informations telles que l'état de la dette, elle n'est pas suffisamment détaillée, aucune analyse rétrospective ni prospective avec des explications pertinentes, aucune orientation budgétaire qui n'est véritablement proposée aujourd'hui, en tout cas c'est jugé insuffisant. Ensuite sur le fond on s'étonne sur les chiffres annoncés, pour nous ça ne paraît pas très réaliste et je rejoins par exemple l'étonnement de M ROBIN sur les chiffres tels que des hausses de charges de gestion de 28,24 %. Vous avez répondu mais c'est quand même pour nous une augmentation qui est surestimée. Il y a aussi + 35,6 % au niveau de l'énergie par rapport à 2023 alors que les marchés comme l'a dit M ROBIN sont aujourd'hui mieux orientés. Alors j'entends que vous fassiez une surestimation du prévisionnel par précaution, il n'en demeure pas moins que le budget doit être réaliste, proche de ce qu'on peut juger raisonnable, donc là pour nous ça nous semble très au-dessus de ce à quoi on peut s'attendre par rapport aux éléments économiques. Il n'y avait aucune explication dans le document, vous nous en avez apporté quelques-unes, en tout cas des commentaires, et la maîtrise budgétaire donc c'est ce que je vous disais, ne semble pas pour nous refléter ici une préoccupation du fonctionnement du SIVOS. On voit que le budget permet d'établir, de dégager une épargne brute qui est importante pour financer les investissements et pour lesquels on a toujours des ressources qui sont supportables, suffisantes. Le reste de l'analyse c'est que les chiffres apparaissent très artificiels, ce que je vous disais, et sont ajustés pour parfaire la santé financière du SIVOS au regard d'investissements très ambitieux, on ne va pas revenir sur l'histoire du bâtiment mais c'est la vérité. Et comme ça, c'est vrai que c'est sûr qu'en surestimant, 2025 va permettre d'annoncer des résultats qui seront meilleurs que ceux qu'on présume aujourd'hui. Donc pour nous le risque c'est qu'on continue dans la même méthode de dépenses sans compter et au final c'est les communes qui vont voir leurs participations augmenter. C'est l'analyse que, nous, on fait de cette présentation d'orientation budgétaire qui pour nous n'est pas suffisamment maîtrisée, pas suffisamment détaillée. »

M MEYER répond qu'il s'agit là de l'analyse de Gallardon.

M ROBIN apporte son soutien à l'analyse de Gallardon qu'il dit trouver pertinente. M POUILLY y ajoute le soutien des délégués de la commune d'Ecrosnes.

M MEYER, pour répondre à cette analyse, réitère sa remarque selon laquelle les chiffres mis au budget ne sont pas inventés, qu'on essaie de les estimer au plus juste, avec une petite marge de manœuvre pour parer aux imprévus comme dans tout budget primitif. Il rappelle l'importance de prévoir au plus juste, justement du fait que le SIVOS représente un coût pour les communes, ce dont il a bien conscience. Il ajoute que si l'on faisait une surévaluation, sa commune, Bailleau-Armenonville, la subirait autant que Gallardon ou toute autre commune du syndicat. Il précise qu'il n'a aucun intérêt à surévaluer ce qui ferait trop payer les communes.

M MEYER ajoute qu'aujourd'hui les communes ne contribuent plus qu'à 70 % du coût de fonctionnement du SIVOS et non plus 80 %. Il précise que l'ensemble des coûts augmente.



M MEYER rappelle que le but du syndicat n'est pas faire un important résultat, mais de faire participer financièrement les communes le moins possible, mais que malgré tout nous faisons face à une augmentation.

Mme BROSSAIS dit s'inquiéter de la maîtrise du budget avec une participation qui augmente quoi qu'il arrive.

M MEYER rappelle que l'on se base sur des prix transmis par les fournisseurs et autres prestataires.

Mme BROSSAIS estime que ce n'est pas ce qui ressort du rapport, à la lumière des documents fournis, après partage avec l'adjoint aux finances de Gallardon.

M MEYER prend bonne note de l'analyse financière de Gallardon. Il précise que le rapport est établi avec l'aide d'un logiciel et que les éléments fournis correspondent à l'obligation légale. Il précise que s'il y a des questions il y répondra du mieux possible.

Mme BROSSAIS revient sur le fait de préférer prévoir plus par précaution, elle dit comprendre le principe de précaution mais ajoute qu'il y a aussi un principe de réalité.

M MEYER répond que le « plus » est vraiment à la marge, qu'il ne s'agit pas de prévoir des dizaines de milliers d'euros en plus. Il ajoute que son but premier est de diminuer le coût pour les communes. Néanmoins comme il le rappelle, il a pris la présidence du SIVOS en 2020 sur une année très difficile où il a fallu mettre des choses en place alors que ce n'était pas prévu au budget. Les années suivantes ont été marquées par l'inflation record. Il ajoute que si les coûts supportés par le syndicat venaient à baisser, sa priorité serait évidemment de reporter cette baisse sur les communes.

M MEYER précise que certaines communes aujourd'hui connaissent une augmentation du nombre d'enfants scolarisés, Ecosnes notamment qui aurait dû voir sa participation flamber. Il explique que c'est la redistribution de l'excédent, qui rappelle-t-il n'est pas une obligation, qui permet qu'Ecosnes ne soit pas aussi pénalisée que ce qu'elle devrait être. Il rappelle également que c'est justement le principe d'un syndicat, de partager les frais.

Mme BROSSAIS revient sur les dépenses d'investissement effectuées pour l'isolation des écoles et estime qu'on n'en ressent pas les effets sur les dépenses d'énergie.

M MEYER explique que l'effet de ces travaux sur les écoles de Pont (travaux achevés) et Gallardon (travaux en cours) se ressent peu sur les dépenses du fait de l'augmentation du coût de l'énergie. La baisse de consommation a permis de limiter l'augmentation mais elle ne pouvait pas pour autant permettre une baisse des dépenses de fluides.

M ROBIN demande combien le SIVOS paie les granulés pour le chauffage de la maternelle de Saint Symphorien.

M MEYER répond qu'à la commande de février 2024 le SIVOS l'a payé 368,18 € la tonne.

M ROBIN répond que c'est un prix correct.

Mme BROSSAIS ajoute que les prévisions doivent tenir compte des investissements effectués pour avoir une amélioration au niveau budgétaire.

M MEYER est d'accord sur ce point.

M ROBIN indique être interpellé par l'évolution du coût par élève. Il ajoute que le syndicat avait initialement vocation à faire des économies d'échelle et estime qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, que le syndicat est devenu une collectivité avec un président, trois vice-présidents, une

DGS et « pléthore de personnel », une partie pour le fonctionnement, et d'autres pour le fonctionnement interne du SIVOS. Il compare avec la commune d'Auneau où deux personnes suffiraient à gérer 300 élèves. Il estime que le SIVOS envoie de « mauvais signaux » et « n'est pas là pour animer les écoles ».

M MEYER répond que dans toute collectivité, petite ou grosse, il y a soit un DGS, soit un secrétaire de mairie, pour gérer le budget et le personnel. Il rappelle qu'en l'occurrence le SIVOS représente 10 000 habitants et 60 agents, ce qui justifie l'emploi d'un DGS.

M ROBIN revient sur son inquiétude quant au coût par élève. Il trouve le SIVOS dispendieux. Il ajoute que les communes vont avoir de moins en moins d'enfants et que le syndicat lui va continuer à avoir des frais de fonctionnement importants.

M MEYER rappelle le choix qui avait été fait à l'origine au SIVOS de dédier un ATSEM par classe. Aujourd'hui cela a été réduit d'un ATSEM par établissement afin de réduire les coûts. Il ajoute qu'effectivement le SIVOS pourrait réduire encore et se contenter de l'obligation minimum légale qui est d'un ATSEM par établissement afin de réduire les coûts mais qu'il ne le souhaite pas car ce serait très certainement au détriment des enseignants et des enfants.

M MEYER ajoute que des efforts sont faits également au niveau des transports, en mettant en sommeil des arrêts non desservis pour réduire le nombre de kilomètres parcourus sans faire monter d'enfants et donc le coût. Ces efforts ne se verront que plus tard du fait du décalage de facturation.

M MEYER évoque également le renouvellement prochain du marché par le groupement d'énergie. Il y aura néanmoins deux mois hors marché pour lesquels le SIVOS va devoir prendre un contrat qui sera certainement à un tarif plus élevé que dans le cadre du marché.

M MEYER demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques ou questions sur le rapport d'orientation budgétaire.

#### **Le conseil syndical, après en avoir délibéré**

<b>PREND ACTE</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire.</b>			

### **3. Informations diverses**

#### **si Pose de la première pierre du futur centre administratif et technique (CAT)**

M MEYER remercie les délégués qui étaient présents lors de la cérémonie de la pose de la première pierre du futur centre administratif et technique. Il précise qu'ils ont pu visiter le chantier et donc se rendre compte que les volumes du futur bâtiment ne sont pas incohérents.

Mme BROSSAIS intervient en disant que lorsqu'on parle du coût du bâtiment, Monsieur MEYER parle toujours de la surface alors que c'est de finances dont on lui parle.

M MEYER lui répond qu'en général le coût d'un bâtiment est proportionnel à sa surface.

#### **si Rehaussement du plan Vigipirate**

M MEYER informe les délégués que le plan Vigipirate est passé au niveau 3 « Urgence Attentat ». Un affichage est effectué dans tous les établissements du SIVOS, écoles comme restaurants.



Il précise que de ce fait les visites par des personnes extérieures, notamment des restaurants scolaires, sont annulées.

#### 4. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h35**.

Emmanuel MEYER,  
Président



## **Annexe : Texte de l'analyse du rapport d'orientation budgétaire effectuée par la commune de Gallardon**

« Le rapport d'orientations budgétaires soumis au Conseil Syndical du SIVOS pose réellement question tant ses anomalies mettent en évidence que la maîtrise budgétaire ne semble pas une préoccupation.

### 1 – Sur la forme

Le document transmis est très étoffé en volume. C'est beaucoup moins le cas sur sa qualité. En fait, il apparaît comme un document type, inadapté à la situation du Syndicat. C'est ainsi que 4 pages sont consacrées à l'économie mondiale et 2 à l'économie française. Il en va de même des mesures de la Loi de Finances pour 2024.

Ainsi, les membres du Conseil syndical sont noyés sous des informations générales ce qui conduit à occulter les défauts du document, à savoir et par exemple :

- Aucun état de la dette,
- Aucune analyse rétrospective et prospective avec explications à la clé,
- Aucune orientation budgétaire véritablement proposée.

### 2 – Sur le fond

Des chiffres annoncés complètement irréalistes au regard de la réalité économique : Inflation prévisionnelle 2024 = 2,6%, hausse des charges de gestion = 28,24% avec + 35,6% sur l'énergie par rapport à 2023 alors que les marchés sont mieux orientés. Aucune explication n'est donnée...

La maîtrise budgétaire pourtant nécessaire ne semble pas une préoccupation, ce budget paraît être établi pour permettre de dégager une épargne brute importante dans le but de financer les investissements pour lesquels les ressources ne sont pas maîtrisées.

En fait, les chiffres apparaissent artificiels et semblent ajustés pour parfaire la santé financière du SIVOS au regard d'investissements dispendieux... et puis 2025 permettra d'annoncer des résultats améliorés. Le risque est qu'ensuite on reprenne la même méthode, dépenser sans compter et adresser la facture aux communes membres.

Ce rapport résume assez bien la gestion de ce Syndicat, insincérité, mauvaise gestion, aucune volonté de maîtrise des dépenses. »